

1. La Société Live ! by GL Events, Société Anonyme à conseil d'administration, au capital de 541 777,00 Euros, sise 24 rue Saint Victor 75005 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 780 153 862, organise dans le cadre de l'événement VIDEO CITY PARIS 2015, du 1^{er} octobre au 1^{er} novembre 2015, un jeu concours avec obligation d'achat, exclusivement ouvert aux acheteurs d'un billet d'entrée pour VIDEO CITY PARIS, à l'exception des membres du personnel et des membres du Conseil d'Administration du Festival.
2. Ce jeu est ouvert aux personnes mineures de plus de 8 ans.
3. Pour participer, il suffit de se connecter, du **1^{er} octobre 14h00** au **1^{er} novembre 2015 23h58** sur le site www.videocityparis.com, rubrique « dédicaces » muni de ton numéro de billet d'entrée.
4. Après avoir entré son nom, prénom, adresse email et numéro de billet pour accéder au module de jeu, il conviendra de choisir, par ordre de préférence, 5 YouTubeurs favoris dans la liste des YouTubeurs qui seront présents pour une séance de dédicace lors de l'événement VIDEO CITY PARIS. La liste des YouTubeurs participant aux séances de dédicace – sur l'ensemble des YouTubeurs présents lors de l'Événement- sera dévoilée le 1^{er} octobre 2015.
5. La participation sera validée à réception de la confirmation d'un email. Seules les adresses email valides seront prises en compte pour une participation au tirage au sort.
6. La participation au jeu est limitée à une inscription au module de jeu par billet et ce, quelle que soit la date à laquelle la participation est validée. Pour un pass permettant une entrée sur les deux jours de VIDEO CITY PARIS, il est donc autorisé de jouer deux fois.

Jusqu'à deux places de dédicace pourront être gagnées (ex : avec un pass deux jours, le participant a deux chances par jour de gagner (soit quatre chances de gagner) pour deux places possibles à gagner).
7. La liste des lots est la suivante : 4000 places permettant une participation à une séance de dédicace des YouTubeurs dont la liste sera dévoilée le 1^{er} octobre 2015. Le transfert du domicile du gagnant vers le site où se tient la séance de dédicace n'est pas compris.
8. Les gagnants seront déterminés parmi les inscrits sur le module du jeu du site www.videocityparis.com, par tirage au sort effectué de manière aléatoire le 2 novembre 2015.
9. Les gagnants seront avertis personnellement par courrier électronique et/ou téléphone et devront être en possession du billet où figure le numéro enregistré lors de leur participation. Les modalités de participation à la séance de dédicace remportée leur seront indiquées à cette occasion.
10. Les gagnants ne pourront prétendre à une quelconque échange ou contrepartie en espèces.
11. Si les gagnants ne peuvent-être informés ou s'ils ne demandent pas à bénéficier des places de séance de dédicace gagnée, les places de dédicaces non réclamées au plus tard le 7 novembre 2015 seront perdues pour les participants et demeureront la propriété de Live ! by GL events qui pourra en disposer à sa convenance.

12. La Société Live ! by GL Events pourra diffuser le prénom, la commune de résidence et la photographie du gagnant à des fins de communication informationnelles et/ou promotionnelles, en ayant au préalable obtenu l'accord du gagnant et en se conformant à la législation en vigueur.
13. La Société Live ! by GL Events ne saurait être responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment un cas de force majeure ou le fait d'un tiers –en ce compris dans l'hypothèse où l'un des YouTubeurs devant effectuer une séance de dédicace est absent ou indisponible pour quelque cause que ce soit-, susceptibles de perturber, modifier ou annuler le jeu.
14. Conformément à la loi informatique et liberté du 6/01/1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès aux informations qui les concernent en s'adressant à Live ! by GL events, 24 rue Saint Victor 75005 Paris.
15. Le fait de participer au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et la renonciation à toute action de recours. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus, seront tranchés par Live ! by GL events.
16. Il ne sera répondu à aucune demande écrite ou téléphonique concernant le jeu et l'interprétation ou l'application dudit règlement ainsi que sur le nom des gagnants.
17. Live ! by GL events se réserve le droit si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
18. La Société Live ! by GL Events sera seule compétente pour régler tout litige portant sur l'application du présent règlement. Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.
19. La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.